

APPROCHE DE RÉOLUTION DE CAS CONCRETS ENTRE PAIRS POUR LES ÉQUIPES DE DIRECTION - ARTHUR HUNT CONSULTING

La fonction directeurs des établissements hospitaliers est aujourd'hui confrontée à des défis de transformations importants induits par un renforcement des enjeux medico-économiques, des évolutions réglementaires et une trajectoire de mutualisation et de coopération accrue incarnée par la mise en place attendue des GHT.

Ces modifications interviennent dans un contexte d'évolution démographique à la baisse de la population des directeurs, amplifiant les missions induites sur les équipes en poste des directeurs.

Dans ce cadre, l'ANFH souhaite accompagner les directeurs d'établissements pour intégrer ces changements par un dispositif de formation s'appuyant sur la mobilisation de l'intelligence collective des corps de direction et visant à la résolution concertée de cas concrets sous la forme d'ateliers de Co-développement.

AFN

PUBLIC :

➔ Directeurs d'établissements et praticiens en responsabilité

ORGANISE PAR :

➔ Arthur Hunt Consulting

DUREE :

➔ 4 jours maximum en discontinu décomposés en ½ journées (soit 8 ½ journées)

OBJECTIFS

- ➔ Faciliter la résolution de problématiques professionnelles, sur la base de cas concrets, à travers la pratique du co-développement
- ➔ Formuler et hiérarchiser des problématiques, projets ou préoccupations professionnelles, managériales, organisationnelles concrètes et actuelles
- ➔ Partager des points de vue différents pour enrichir l'analyse d'une situation et réfléchir sur l'action
- ➔ Préparer un plan d'actions pour résoudre les problématiques projets ou préoccupations

PROGRAMME

Déroulé d'un cas

(une demi journée permet d'aborder 2 cas, une journée 4 cas)

- Accueil et introduction institutionnelle et présentation des objectifs et du déroulement
- Exposé de la problématique choisi par un participant désigné comme « client » : faits, impacts, enjeux
- Demandes de clarification et questions par les autres stagiaires désignés comme « les consultants »
- Formalisation par le « client » de l'objectif à atteindre avec aide de l'animateur
- Ouverture de la consultation d'idées et propositions de solutions par le groupe issues de réflexions, de témoignages, de bonnes pratiques éprouvées. En parallèle, le client questionne sur la pratique, les risques, modalités de mise en œuvre...
- Synthèse des idées émises, choix des actions par le « client » et formalisation du plan d'actions

MODALITES PEDAGOGIQUES

1. LE "CLIENT"

A chaque séance, l'un des participants appelé le "client" présente un sujet qui compte pour lui : une préoccupation, une difficulté, ou un projet, pour lequel il souhaite avoir l'éclairage du groupe pour prendre du recul, surmonter un obstacle, ouvrir des options, partager des pratiques. Chacun sera "client" une fois au cours d'une séance.

2. LE "CONSULTANT"

Les autres participants sont appelés "consultants" et vont jouer un rôle essentiel pour éclairer le "client", l'aider à réfléchir, à prendre du recul, à trouver de nouvelles voies.

3. "L'ANIMATEUR"

L'animateur n'est pas ici ni un formateur "qui enseigne" ni un expert "qui sait" mais plutôt un facilitateur qui va permettre au groupe de monter en puissance dans sa capacité à accompagner le client. Il est garant du respect des règles de fonctionnement du co-développement professionnel.